

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Jacquy MANIER – Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sandrine TETU (pouvoir à M. David LECAT)
M. Jacquy CALIPPE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE).

Date de la convocation à domicile : 9 février 2017

Date d'affichage du compte rendu : 24 février 2017

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de commencer la séance par le point n° 3 relatif à la fermeture d'une classe sur le RPI, les trois enseignantes de Valines étant présentes pour exposer leur point de vue sur le sujet.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Christian VERMEESCH est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Fermeture d'une classe au sein du RPI Franleu Ochancourt Valines : choix du lieu

Monsieur le Maire indique avoir été informé par Madame l'Inspectrice de la circonscription du Vimeu, Madame Ghilardi, de la fermeture d'une classe pour la rentrée 2017-2018 au sein du RPI, au vue de la baisse constante des effectifs depuis plusieurs années. Cette information ayant été confirmée par courrier de M. l'Inspecteur d'Académie, reçu hier, soit le 16 février, la fermeture est désormais une certitude et la cause sera difficilement défendable.

En effet, l'effectif actuel est de 90 élèves, l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2017 est de 90 ou 93 élèves. Le nombre important d'élèves non-inscrits au sein du RPI nous amène à nous interroger.

Il s'agit maintenant de décider du lieu de fermeture sachant qu'il y a 3 classes à Valines, 1 classe à Ochancourt et 1 classe à Franleu. Les décisions des 3 Conseils municipaux doivent parvenir à l'Inspection de l'Education Nationale pour le 26 février prochain. Si il n'y a pas d'accord entre les 3 Maires sur le lieu de fermeture, c'est Monsieur le Directeur Académique qui prendra la décision.

Sur proposition de M. le Maire, les 3 enseignantes de Valines sont venues présenter aux membres du Conseil municipal les raisons pour lesquelles, selon elles, il est nécessaire de maintenir les 3 classes sur le site de Valines, plaidant la cohésion et le travail en équipe.

Dans le cas de figure où une classe fermerait à Valines :

- les décroissements (changement de classe ponctuel pour consolider un apprentissage et ainsi assurer une meilleure prise en charge des élèves en difficulté et/ou soulager l'enseignant des enfants « difficiles ») ne seraient plus possibles,
- une enseignante de Valines devrait partir, ce qui est dommageable étant donné que les 3 enseignantes sont titulaires, ce qui représente une certaine stabilité pour les parents,

Madame Becq, directrice, souligne le danger, en termes de sécurité, des classes isolées, l'enseignant, parfois jeune, se retrouvant seul face à des situations complexes et tendues. Cela peut également poser un problème en cas d'absence de l'enseignant. Elle termine son exposé en insistant sur le fait que la dispersion empêche la cohésion et que le fait de réunir plusieurs classes sur un même site permet un meilleur travail en équipe.

M. le Maire ajoute que les services périscolaires, garderie et cantine, se trouvent sur la commune de Valines.

M. le Maire propose de refuser la fermeture d'un poste au sein du RPI afin de poursuivre le travail engagé par les enseignants. En cas de maintien de cette décision, il précise qu'il n'est pas favorable à la fermeture d'une classe sur la commune de Valines.

En conséquence, le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- S'oppose à la fermeture d'un poste sur le RPI Franleu-Ochancourt-Valines,
- Emet un avis défavorable à la fermeture d'une classe sur la commune de Valines, dans l'hypothèse où cette décision de fermeture serait maintenue.

II. Adoption des comptes rendus de séance des Conseils municipaux du 13 décembre 2016 et 12 janvier 2017 :

En l'absence de remarques, les comptes rendus des réunions des 13 décembre 2016 et 12 janvier 2017 sont adoptés à l'unanimité.

IV. Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel :

M. le Maire rappelle que la réunion porte sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** sur lequel les membres du conseil municipal doivent discuter et donner leurs points de vue.

Les grands axes du PADD :

Dans un premier temps Il est demandé que les élus hiérarchisent les quatre grands axes du PADD, à savoir : habitat, économie, environnement et mobilité.

Axe économie : axe n° 1

Après discussions, il s'avère que l'économie tient une place prépondérante au sein du territoire. Il est rappelé le passé industriel du Vimeu et l'impact important du secteur industriel sur la population tant au niveau de l'emploi que des ressources.

En parallèle, est soulignée la position arrière du littoral avec un potentiel touristique non négligeable à développer qui permettrait de renforcer l'attractivité du territoire.

Axe habitat : axe n° 2

L'économie influe sur l'habitat avec un besoin urgent en logements locatifs.

Il est donc important d'assurer un équilibre entre les communes urbaines et les communes rurales qui doit se traduire par une bonne répartition de l'enveloppe des 500 logements en référence au PLH. Il est nécessaire également de prioriser le comblement des dents creuses pour limiter au maximum l'étalement linéaire et la consommation de surface.

Axe mobilité : axe n° 3

Cet axe est jugé également important pour les élus en matière de dessertes des zones industrielles et commerciales ainsi que des équipements existants ou à venir (Viméo, MSP...)

Le problème des déplacements des salariés est évoqué ainsi que des personnes sans moyen de locomotion.

L'état des lieux dressé des moyens existants est jugé non satisfaisant.

Axe environnement : axe n° 4

Plusieurs élus ont émis un souhait de vigilance quant à l'implantation des futures constructions : il est important de tenir compte de la qualité des aménagements et de leur intégration dans le paysage. Il convient de préserver les haies existantes et les chemins pédestres par exemple.

~~~~~

#### 1) Axe économie :

Les élus estiment que l'extension de la ZAVI est une action primordiale à entreprendre, qu'il est nécessaire d'avoir une réserve foncière disponible afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

Il est évoqué la saturation de la zone commerciale de Friville-Escarbotin et de la zone industrielle des « 3 F ».

Il est souligné que l'extension de ces zones commerciales et industrielles ne doit pas se faire au détriment des commerces de centre bourgs et des industries encore présents dans les communes.

Il s'agit de protéger les sites existants en leur offrant une possibilité d'extension quand cela est possible et en aidant les petits commerces qui disparaissent au profit des zones commerciales.

L'activité agricole est évoquée avec une nouvelle orientation axée sur les cultures industrielles (lin, pois, carottes, pommes de terre...) et le développement de la vente directe aux particuliers.

Un élu s'interroge sur la réduction de consommation de l'espace agricole aux fins d'habitat alors que les zones d'activités commerciales et industrielles aux contours de certaines villes en consomment énormément et aveuglément.

Le tourisme est brièvement évoqué par le biais du passé industriel : cités ouvrières, maisons patronales, transformation de corps de ferme en gîtes ou maisons d'hôtes...

#### 2) Axe habitat :

La répartition en pourcentage des logements a suscité plusieurs commentaires.

Certains élus ne comprennent pas pourquoi la commune se trouve dans l'enveloppe des 75 logements alors qu'elle se situe à proximité de la ZAVI et de la commune de Feuquières-en-Vimeu.

Seules 3 communes concentrent 60 % des logements : certains estiment que « c'est beaucoup trop » et que cela se fait au détriment des petites communes qui sont lésées et ne pourront plus se développer avec pour conséquence une population vieillissante, des fermetures de classes....

D'autres font remarquer que ces 3 communes, certes, concentrent plus de 50 % de la population, les services et les équipements, mais que les villages sont géographiquement proches les uns des autres et que tous ont accès aux services et équipements proposés.

D'autre part, notre territoire souffre d'un manque de logements en particulier les logements locatifs, ce qui freine la croissance de la population. Sur notre commune, les élus constatent qu'il n'y a plus de terrains et logements disponibles pour répondre à la demande. Nous devons y répondre mais en proposant des logements correspondants aux réels besoins des familles ou personnes seules.

La densification a été évoquée avec des parcelles de 1000 m<sup>2</sup> dans les petites communes pour les personnes à la recherche d'une qualité de vie à la campagne. A contrario, en zone urbaine, l'habitat est plus dense avec des parcelles beaucoup plus petites en superficie.

Il serait regrettable d'aboutir à un déséquilibre entre développement urbain et développement rural au détriment des petites communes. Le constat est qu'il y a de la part des services de l'Etat une volonté d'empêcher la construction en milieu rural.

Le problème des logements vacants est abordé en soulignant le fait qu'il serait préférable de les réhabiliter plutôt que de consommer de l'espace.

Les logements insalubres, sans confort ou énergivores doivent être répertoriés et pris en considération.

Enfin, concernant la remise en état à l'identique du patrimoine architectural du territoire, les élus pensent qu'une simple recommandation au propriétaire est insuffisante et qu'en cas d'obligation, une aide financière devrait être apportée.

### 3) Axe mobilité :

La situation géographique de la commune, avec la présence de la RD 925, facilite les déplacements vers les 3F : force est de constater que le critère mobilité n'a pas été pris en compte dans l'axe habitat.

La voie de chemin de fer Abbeville - Le Tréport est évoquée avec la présence de quatre gares sur le territoire, mais beaucoup s'interrogent quant à l'avenir de cette voie, et que l'on constate des suppressions de bus sur la ligne routière Abbeville-Le Tréport.

Les plus optimistes, quant à eux, pensent que devraient être ajoutées à cette ligne, des liaisons ou des navettes au niveau des gares qui permettraient de desservir la ZAVI et les communes du territoire.

Il a été fait état du manque de communication au niveau des moyens de déplacement existants.

Les trajets domicile travail ne sont pas facilités, ce qui oblige les personnes à l'utilisation quasi-exclusive de leur véhicule : manque de transports en commun et absence de pistes cyclables. Par contre, les points de co-voiturage existent mais semblent être peu utilisés.

### 4) Axe environnement :

Ce qu'il ressort du débat concernant l'environnement est qu'il est primordial pour tous les élus de protéger et préserver les haies, les mares existantes et les chemins pédestres, d'empêcher la propagation anarchique des parcs éoliens, lesquels devraient plutôt être gérés par des entités publiques que privées et être sous contrôle de l'Etat.

Il est fait allusion à la méthanisation qui commence à être utilisée par les agriculteurs qui peuvent ainsi produire eux même leur électricité.

~~~~~

En conclusion, les membres du conseil municipal considèrent que pouvoir construire en milieu rural favorisera non seulement son attractivité mais aussi son dynamisme économique.

V. Présentation des travaux du stade : proposition de devis et d'une demande de subvention

M. le Maire rappelle le projet de rénovation et de mise aux normes du stade qui consiste à décaler le stade de football de la salle polyvalente, à remplacer la main courante, les équipements sportifs et à rénover complètement le terrain (colonne 2017).

En 2016, les devis demandés se résumaient à l'acquisition d'un pare ballons d'une hauteur plus élevée que l'actuel, d'une remise en état du terrain et du remplacement de la main courante qui n'est plus aux normes. Un éventuel déplacement du terrain n'était alors pas pris en compte.

M. le Maire présente les devis des travaux du stade :

Les prix sont TTC	2016	2017 Avec déplacement du terrain
Pare ballons	19 200	
Terrain : remise en état	6 792	
Terrain : rénovation complète		18 413
Main courante	14 700	16 395
Equipements sportifs		11 496
TOTAL	40 692 €	46 304 €

M. le Maire souhaiterait procéder aux demandes de subvention sur la base de 46 304 € ttc auprès du Conseil départemental, ce qui pourrait représenter une aide de l'ordre de 25 % soit 9 650 € env. et solliciter le fonds de concours au titre de l'année 2016 auprès de la CCV, soit une contribution d'environ 12 000 €. Accord unanime du Conseil.

VI. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Acquisition d'un vidéoprojecteur : 697,24 €,
- Acquisition de 2 isoloirs dont 1 isoloir pour personnes handicapées : 347,90 €.

VII. Divers :

M. le Maire informe l'assemblée :

- Recrutement de Madame RIQUIER Valérie, à raison de 6 heures par semaine, en remplacement de Madame JOLY Nicole, qui sera en retraite le 28 février prochain. Mme RIQUIER assurera l'accompagnement et la surveillance des enfants dans le bus scolaire au départ d'Ochancourt, au sein du RPI.
- Réception d'un devis de la société JVS concernant le logiciel cimetière, devis qui sera présenté lors du vote du budget, devis actualisé sachant qu'il n'est pas utile d'avoir un plan digitalisé du cimetière, M. Dizambourg ayant déjà réalisé ce plan sur Power Point.
Tarif 1^{ère} année : 1 806 €, les années suivantes : 414 €.
- Suppression de 5 arrêts de car SNCF, dont celui de Chépy-Valines, sans aucune information donnée aux usagers aux points d'arrêts et aucune information officielle reçue en mairie, si ce n'est par le comité de sauvegarde et de développement des lignes ferroviaires du Tréport - Mers-les-Bains, auquel la commune adhère.
- Mise à disposition des communes membres de la CCV, dans le cadre d'un projet qui devra être ratifié par une convention, de pommiers, cerisiers, aubépines rouges (environ 160 arbres) par l'APEV, Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu, ayant pour but la préservation d'anciennes variétés d'arbres.
- Demande d'une subvention de 200 € sollicitée par le forain (manège pour enfants) qui s'installe chaque année sur la fête de Valines. Avant de prendre position, il est évoqué la fête de Saint-Mard et le manège pour enfants qui ne correspond plus aux

attentes, mais pour lequel il est accordé une subvention de 350 € et 40 € de tickets pour un nombre d'enfants de l'ordre de 4 ou 5 le lundi. Les membres du Conseil décident de ne plus solliciter sa venue à Saint-Mard et d'accorder la subvention de 200 € sollicitée pour la fête de Valines. D'autre part, à titre d'expérience, dans le cadre de la fête de Saint-Mard, il est envisagé de planifier le concert de musique vers 12 h au lieu de 18 h.

Les membres du Conseil donnent leur accord pour :

- Application d'un traitement curatif et préventif sur le monument aux Morts par l'entreprise PierProp, pour le prix de 105 €.
- Octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € afin d'aider au financement du projet culturel mis en place pour l'année scolaire 2016-2017 par les enseignants du RPI.
Il s'agit d'un projet artistique alliant le chant, la découverte d'instruments et la danse chorégraphiée avec l'intervention d'une compagnie locale « Amuséon », agréée par l'Education Nationale.
Dans un cadre plus large, ce projet permet de mettre en lumière la région par la découverte de la gastronomie locale, de l'architecture avec, au programme, la visite d'un village picard.
Ce travail aboutira à une représentation finale le 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la fête des écoles.
Le budget prévisionnel s'élevant à 2 400 €, des aides financières ont été sollicitées afin de mener à bien ce projet.
- Le versement en centimes de la contribution communale, soit 8 086 € au SIAEEV (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu) au titre de l'année 2017.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Christian	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
BERTHE Christine		CAZIER Françoise	

